

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 2 décembre 2025

Date de convocation : le 25 novembre 2025

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon,
sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h08 et levée à 19h19

Étaient présents :

En nombre, les membres :

- En exercice : 45
- Présents : 27
- Ayant pris part au vote : 27
- Ayant donné procuration : 1

G.B.M : BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOURGEOIS Agnès ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GAGLILOLO Lorine ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; SIMONIN Philippe ; TERZO André ;
C.C.L.L : CHOPARD Félix ; CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : AUBRY Didier ;

Étaient excusés :

G.B.M : BAEHR Frédérique suppléante de Sébastien COUDRY ; COUDRY Sébastien ; HUOT Daniel ; MICHEL Marie-Thérèse ; ROUX Jean-Hugues ;
C.C.L.L : MONNIER Alain,
C.C.V.M : GAUTHIER André

Résultat du vote :

- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Secrétaire de séance : Vincent FIÉTIER

Procuration de vote :

Mandant : GAUTHIER André

Mandataire : AUBRY Didier

ÉTAT DES ACTES DE GESTION COURANTE PRIS PAR MONSIEUR LE PRÉSIDENT DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Rapporteur : Monsieur Cyril DEVESA, Président

Par délibération en date du 26 mars 2024, le Comité Syndical a accordé à M. le Président, pour toute la durée de son mandat, les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement des diverses opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent rapport fait état des opérations effectuées à ce titre du 1^{er} septembre au 1^{er} novembre 2025.

1. Comptabilité

- a. Appel à cotisation 2024 au titre de la prolongation d'adhésion à ACR+, Association des cités et régions pour le recyclage et la gestion durable des Ressources : 2 070 € TTC

2. Marchés de travaux inférieurs au seuil européen des procédures formalisées (5 538 000 € HT depuis le 1^{er} janvier 2024) et marchés de fournitures et services inférieurs au seuil européen des procédures formalisées (221 000 € HT depuis le 1^{er} janvier 2024) :

MARCHÉS DE SERVICES

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal	Montant du marché HT
Dévoisement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) du SYBERT : prestations de transport de déchets excédentaires vers un autre site de traitement M°25-45	17/10/2025	MAUFFREY	88200	195 000,00 €

3. Avenants aux marchés de travaux inférieurs au seuil européen des procédures formalisées et marchés de fournitures et services inférieurs au seuil européen des procédures formalisées :

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) HT	Montant de l'avenant HT	Date de signature de l'avenant
Avenant n°1 au marché n°24-08 «Maintenance préventive et curative des dispositifs de contrôle d'accès dans les écocentres gérés par le SYBERT» Objet : avenant de transfert	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES LORRAINE ALSACE NORD	200 000,00 €	/	16/09/2025
Avenant n°2 au marché n°22-55 «Accompagnement des habitants au compostage en pied d'immeuble» Objet : prolongation durée	TRIVIAL COMPOST	210 000,00 €	/	16/09/2025
Avenant n°1 au marché n°24-13 «Prestations de refonte de charte graphique et conception graphique» Objet : réduction montant du marché	ATELIER DES GIBOULÉES	Partie forfaitaire : 55 000 €	- 1000 €	17/10/2025

<p>Avenant n°2 au marché n°24-07 «Remplacement du matériel relatif au contrôle des accès par badge sur l'ensemble des écocentres du SYBERT» Objet : prolongation durée du marché</p>	<p>TRADIM</p>	<p>350 000,00 €</p>	<p>/</p>	<p>01/11/2025</p>
<p>Avenant n°1 au marché n°22-46 «Rangement des déchets verts sur les 9 déchetteries équipées d'une plateforme de stockage temporaire Lot n°1 : BESANCON TILLEROYES» Objet : augmentation montant période 3</p>	<p>C2T DECHETS</p>	<p>24 600 €</p>	<p>+ 600,00 €</p>	<p>01/11/2025</p>

À l'unanimité, le Comité Syndical prend acte des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance,
Vincent FIÉTIER


